

À partir du 1er juin 2018, la CCLA propose une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) aux conditions suivantes :

- offre réservée aux personnes domiciliées sur le territoire de la CCLA
- financement à 25 % du coût d'achat du vélo, dans la limite de 250 €
- offre limitée au financement d'un seul vélo par foyer

**Attention**, cette aide est attribuée par ordre chronologique d'arrivée des demandes

Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2019 ou jusqu'à la consommation de l'enveloppe financière de 12 000 € allouée au dispositif par la CCLA.

Pièces à fournir :

justificatif de domicile

copie de la facture nominative acquittée, stipulant la marque et le type de vélo

Pour plus de détails, contacter la CCLA : 04 79 28 78 64